

Découvrez www.mybeautytraining.com
votre nouveau partenaire formation dédié à la beauté

ETABLISSEMENT MONTAUBAN

420 Avenue André Jorigné

BOY DIFFUSION

82000 MONTAUBAN

Tél. 05 63 22 00 28 Fax

email montauban@boy-diffusion.fr

Siret 39971637200061

Livré à :

L'AUTHENTIQUE COIFFURE

COLON AMANDINE

4 RUE DU LAC DE LERGNE

46090 ARCAMBAL

Votre Solution Coiffure & Esthétique

Siège social et centrale logistique

BOY DIFFUSION, 60 Chemin Carrosse 31400 TOULOUSE

Tél. 05 61 34 20 45- Fax 05 61 54 44 46

SAS au capital de 2 201 552 euros - RCS : Toulouse 399 716 372

ID TVA : FR14 399 716 372

L'AUTHENTIQUE COIFFURE

COLON AMANDINE

4 RUE DU LAC DE LERGNE

46090

ARCAMBAL

Echéance le 30/03/2025

Paiement : LCR 30 Jours Fin de Mois

Transporteur :

Page 1/1

Facture

Date		Numéro pièce	Client	Votre référence		Commercial		R42			
03/02/2025		1278103	CB042654	TICKET N° 51132 CAISSE 310		FREDERIC JAULHAC					
Référence	Désignation			Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA		
126855	TOND.RETRO RAZOR SILVER			1,00	43,90		43,90	43,90	1		
	RECAPITULATIF										
	Accessoires				43,90						
Total HT				%	esc.	Escompte	Eco-contribution	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
43,90								43,90	20,00	8,78	**** *52,68EUR
				1							Facture
											52,68

Clause de réserve de propriété

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code du commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Règlement par virement, merci de rappeler votre

code client en référence

IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877

BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

A découper et joindre à votre règlement par chèque

Net à Payer : 52,68EUR au plus tard le 30/03/25

Client : CB042654 Facture : 1278103 du 03/02/2025

SAS BOY DIFFUSION

TOULOUSE